



Regularisation après le divorce

Par **Marococain75**, le **16/06/2014 à 21:01**

Bonjour, je vous expose ma situation pour mieux expliquer mes inquiétudes, en fait, j'ai été marié avec une française depuis fin 2011 on est resté ensemble 1 an de vie commune, maintenant on est séparé-divorcé, le divorce n'est toujours pas été prononcé jusqu'à maintenant, ma demande de titre de séjour m'a été refusée après le signalement de mon ex-femme à la préfecture comme quoi on est plus ensemble, là je me retrouve sans travail, aucun employeur veut me recruter car j'ai plus de carte de séjour, ma question majeure est de savoir si j'ai un minimum de chance de droit de régulariser ma situation en vue d'obtenir un éventuel titre de séjour sachant que j'ai travaillé 12 mois en France en tant qu'ingénieur et j'ai été présent sur le territoire français depuis février 2012 (2 ans et 5 mois). Merci d'avance pour votre réponse.

Par **aguesseau**, le **16/06/2014 à 23:32**

Bonjour, au vu de la cessation de la vie commune avec votre épouse et le fait que vous soyez sans travail, je crains que votre régularisation ne soit difficile surtout que l'administration peut penser que votre mariage n'avait pour but que d'obtenir un titre de séjour. Cordialement.

Par **anny camila**, le **17/04/2015 à 16:30**

Bonjour je suis de nationalité brésilienne mon ex mari est brésilien mais naturalisé français j'ai eu 4 titres de séjour déjà mais en mars 2013 il a abusé de ma fille qui a une trisomie 21 et a pris mon enfant je me sens seule et délaissée sans mes papiers sans CMU sans savoir quelle

démarche entreprendre je suis dépressif e sans chemin aidez moi a savoir comment faire est ce que j'ai toujours droit au séjour . car l'état français ma détruit en me retirant mon unique enfant . est monsieur est toujours libre depuis il vie avec une femme sans papier qui est enceinte mais le bébé a été reconnue par mon ex même si nous sommes toujours marié il faut savoir que c'est un Pédophile est apparemment les attouchements sont difficile a prouver mais fille reste traumatisé

Par **Avni**, le **06/08/2018 à 15:03**

Bonjour je suis ici en France depuis 2 ans je suis marrier ici en 2017 pas même 1 mois mon mari il m'as retirer dehors de la maison et il n'as mêmes pas fait un titre de séjours ici il est un français tunisien et moi je suis une mauricienne ma situation est vrement grave car la je travaille pas et j'ai une voisine qui m'as herberge mais combien de temps je veu rester chez elle mon mari il n'as meme pas fait le procedure pour le divorce aussi la. J suis sans un travail j'ai rien comment peut je faire au future rnMerci de m'aider

Par **amajuris**, le **06/08/2018 à 17:39**

Bonjour,rnEn cas de violences, vous pouvez déposer une plainte contre votre mari.rnVous pouvez signaler votre situation à une assistante sociale de votre commune;rnVous pouvez voir un avocat pour faire une procédure de divorce.rnSalutations

Par **Avni**, le **06/08/2018 à 18:36**

Oui j'étais au assistant sociale mais là-bas il me demandent de remplir une formulaire hébergement mais moi j'habite chez une voisine et je peu pas m'abuser non plus avec eux oui je veu voir un avocat aussi mais les gens comme ça comme mon mari doit être puni d'avoir brisée mon avenir car moi j'étais venu ici pour passer des vacances rn La je travail même pas j'ai même pas un sou dans ma poche j'ai que 24 ans je suis vrément toucher c pour cela je partage ça merci

Par **ArchilKA**, le **14/03/2023 à 01:04**

Bonjour rnma famille et moi vivons en France depuis le 25 mars 2017, nous avons titre de séjour comme parent accompagnée, Nous avons une fille malade et trois fils, 4 enfants, tous les enfants vivent et étudient en France , ma femme veut divorcer.ma femme et moi divorcerons par consentement mutuel. Les enfants restent avec leur mère, Puis-je prendre un régularisation de prendre un nouveau titre de séjour. si les enfants vivent principalement avec leur mère? Merci